



Contribution pour le SRADDET

Table des matières

Introduction : Un SRADDET pour mettre en cohérence les choix de court terme avec les enjeux de long terme.....	1
Le défi climatique.....	2
Le volet air-climat du SRADDET.....	3
1- émissions de gaz à effet de serre : ne pas se tromper dans l'interprétation.....	3
2- Mobiliser les citoyens consommateurs.....	3
3- Comportements économes en énergie.....	4
4- Le développement des énergies renouvelables (ENR).....	5
5- L'adaptation au changement climatique.....	5
<i>La mal-adaptation</i>	5
Le défi Biodiversité.....	5
La Biodiversité dans le SRADDET.....	6
Interaction entre les enjeux.....	6
Energies renouvelables :.....	6
Formation :.....	7
Mobilité :.....	7
Déchets :.....	7
Agriculture :.....	7
Forêt.....	8
Conclusion : être ambitieux pour les générations à venir !.....	8

Introduction : Un SRADDET¹ pour mettre en cohérence les choix de court terme avec les enjeux de long terme

La Région Nouvelle-Aquitaine est face à de multiples défis, dont certains sont à court terme, d'autres à long terme.

Sur le court terme, on peut citer l'économie, l'emploi, la formation. Les instances de décision, économiques et politiques s'intéressent en priorité aux défis de court terme, à l'horizon de 5 ans.

Sur le long terme, le mode de développement porté par l'abondance des énergies fossiles, et les pollutions qui en ont résultés, nous confronte aux limites des ressources planétaires dans plusieurs domaines. Les deux défis principaux, qui sont aujourd'hui le

1 Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (voir : [SRADDET](#) sur Wikipedia et texte de l'ordonnance n°2016-1028 du 27 juillet 2016 sur [legifrance.gouv.fr](#))



changement climatique et la perte de biodiversité, ne sont pas les seuls. Mais ils présentent, si nous n'agissons pas plus fortement, un risque de mortalité humaine considérable à l'échéance de la fin du siècle.

Ces deux défis dépassent le cadre régional et le cadre national. Il est vital de comprendre l'importance de leur mise en cohérence pour préparer l'évolution souhaitable de nos sociétés.

La France a pris des engagements forts sur ces deux sujets :

- sur le climat avec son objectif facteur4 (diminution par 4 de ses émissions de gaz à effet de serre) adopté en 2003 devant la communauté environnementale et par la loi,
- sur la biodiversité en décidant, en 2012 lors de la première Conférence environnementale, de « *faire de la France un État exemplaire en matière de reconquête de la biodiversité* ».

Il est nécessaire d'en parler dans le cadre de ce SRADDET car ces deux types de défis sont intimement liés. Le développement économique et humain est encore lié aux énergies fossiles et donc aux émissions de CO₂. En conséquence, le dérèglement climatique fragilise l'économie par les pertes provoquées, par exemple lors d'événements extrêmes tels que cyclones, inondations ou sécheresses, et la pression sur le rendement des récoltes agricoles.

En même temps, la perte de biodiversité remet en cause la ressource alimentaire, par exemple dans les océans ou par l'invasion de certaines espèces dommageables aux cultures. Elle remet aussi indirectement en cause la santé par la perte du réservoir des médicaments qu'elle représente pour le futur.

Tous les échelons sont concernés pour tenir ces engagements : Etat, collectivités, entreprises, associations et citoyens. L'action des citoyens nous semble cependant primordiale car elle a un impact sur les entreprises par leurs consommations, sur l'Etat et les collectivités par le débat démocratique.

Le défi climatique

La Région, en position de leadership sur le climat et vis à vis des autres collectivités de la Nouvelle-Aquitaine, pourrait appliquer les deux principes suivants de manière exemplaire pour l'ensemble des actions d'aménagement et les politiques sectorielles de développement et pour accroître la sensibilisation du rôle des consommateurs sur ces enjeux. :

- **Que chaque projet soit accompagné d'un bilan carbone**, tenant compte de toutes ses incidences, en amont et en aval, et ce sur toute sa durée de vie. Les mesures de compensation nécessaires pour mettre ce bilan à zéro ne devraient pas renforcer la transformation d'espaces naturels en espaces anthropisés.
- **Affirmer que les financements publics ne peuvent être acquis que pour les projets comprenant ce bilan.** En effet, les engagements internationaux de la France sont clairs : diminuer nos émissions de GES de 20 % en 2020, 40 % en 2030 et 80 % en 2050. **Il n'est donc pas envisageable d'accepter des projets allant dans le sens inverse** et risquant de remettre en cause l'atteinte de ces objectifs.



Le volet air-climat du SRADDET

La loi impose que le SRADDET présente un volet tenant lieu de plan climat-air-énergie territorial (PCAET). A cet effet, un état des lieux a été fait dont certains aspects nous semblent aller à l'encontre d'une bonne connaissance des enjeux.

1- émissions de gaz à effet de serre : ne pas se tromper dans l'interprétation

La présentation des seules émissions territoriales de GES peut entraîner des interprétations erronées et des propositions d'action peu pertinentes. Tenir compte des seules émissions d'un territoire n'est pas satisfaisant car un grand nombre de consommations viennent de territoires voisins ou d'autres pays, dont il faut tenir compte dans la lutte contre le dérèglement climatique, problème planétaire et non local.

Il convient aussi de prendre en compte les puits de carbone, en particulier celui créé par la forêt. Les zones boisées, en particulier celles dont la superficie boisée est en augmentation, et les zones en prairies permanentes tempèrent ainsi les émissions nettes.

La présentation des émissions par tonnes de CO_{2eq} par an et par habitant, département par département, qui a été faite à l'occasion de la journée thématique sur les GES qui a eu lieu à Limoges le 10 janvier, constitue un biais d'interprétation. Il est de nature à opposer les territoires dans une période où il est encore difficile de s'approprier une identité commune en Nouvelle-Aquitaine !

Elle amène ainsi à stigmatiser des territoires de manière artificielle, en particulier les territoires ruraux pratiquant l'élevage. Par exemple le département de la Creuse est présenté comme fortement émetteur de GES, et le rapport par habitant est le plus élevé de la région. Mais cet élevage sert bien plus à nourrir le reste de la région, et même de la France, que les habitants du département !

Rappelons que, dans certains rapports analogues, c'est la République Centrafricaine qui est en tête des classements d'émissions de GES par habitant, devant les Etats Unis ou l'Arabie Saoudite, à cause de la déforestation massive de son territoire, déforestation réalisée au bénéfice des pays industrialisés et non de ses habitants². Cette représentation est donc à utiliser avec beaucoup de précautions et il ne faut pas faire de comparaison territoriale.

C'est donc à partir de l'empreinte carbone ou des émissions à la consommation qu'il faut raisonner et définir les actions. C'est la donnée principale qui doit ressortir de la communication autour des GES. Cette approche est clairement recommandée par la Stratégie Nationale Bas Carbone adoptée en 2015 par la France.

2- Mobiliser les citoyens consom'acteurs

L'action des citoyens nous semble primordiale car les comportements changent très lentement, montrant un décalage fréquent entre une prise de conscience croissante du changement climatique³ et la poursuite d'habitudes antérieures que

2 GIEC Rapport 3ème groupe, 2014

3 Enquête ADEME 2015 : <http://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/representation-sociale-effet-de-serre-2015.pdf>



certaines ont désigné sous le nom de « syndrome de l'autruche ⁴ ». La croyance que les changements climatiques affecteront d'abord d'autres pays est largement répandue, repoussant les choix à faire au rang de priorité secondaire ⁵ f

Le SRADDET devrait avoir un **volet important sur l'information et la sensibilisation des consommateurs, avec des moyens significatifs, pour faciliter un dialogue plus proche entre les citoyens et les autres acteurs, scientifiques du climat, associations, entreprises et autorités locales**. La Région pourrait, par exemple, faire un plan de sensibilisation des néo-aquitains à l'impact de leur choix de consommation dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre pour la préservation du Climat.

Les associations agréées au titre de l'environnement et les réseaux d'éducation à l'environnement ont les compétences nécessaires pour participer à cette mission. Certaines ont déjà développé des outils comme [l'outil en ligne MicMac⁶](#) de mesure d'impact carbone individuel.

Les Espaces info-énergie, qui maillent le territoire, pourraient aussi intervenir dans cette communication à condition que leurs moyens soient renforcés en rapport avec ce type de mission.

Tous les secteurs d'éducation et de formation de la Région ayant des compétences en matière de formation (lycées, formation professionnelle) peuvent également agir vers les publics concernés.

3- Comportements économes en énergie

Toute politique énergétique repose dispose de 3 leviers pour diminuer les émissions de GES : la sobriété énergétique, améliorer l'efficacité énergétique et développer les énergies renouvelables⁷.

La sobriété énergétique peut devenir un comportement vertueux et positif pour les individus et la société. De nombreuses initiatives sont prises par des citoyens, des associations, des professionnels de tous secteurs débouchant sur une moindre consommation d'énergie carbonée. On peut citer, les circuits courts, les ressourceries, le réemploi et la réparation des produits, l'usage de matériaux biosourcés, et toute l'économie circulaire .

D'un autre coté, certaines pratiques agricoles et forestières permettent d'augmenter le stockage de carbone, en particulier dans les sols (agriculture biologique, permaculture, agroforesterie, sylviculture irrégulière....)

La Région devrait encourager et soutenir tous ces comportements, souvent novateurs. Ils reposent sur un engagement fort de citoyens responsables mais ils sont souvent en butte à une incompréhension, voire une hostilité, de la part des pouvoirs publics ou des instances économiques traditionnelles.

4 Le syndrome de l'autruche, Georges Marshall, Actes Sud, 2017

5 [Enquête dans 4 pays "European perceptions of climate change" \(2017\)](https://climateoutreach.org/resources/european-perceptions-results/)
<https://climateoutreach.org/resources/european-perceptions-results/>

6 <http://avenirclimatique.org/micmac/simulationCarbone.php>

7 <http://negawatt.org>



4- Le développement des énergies renouvelables (ENR)

Avec les SRCAE, schémas régionaux climat-air-énergie, les Régions qui ont constitué la Nouvelle-Aquitaine avaient développé les ENR. La nouvelle Région a repris ce développement et tout porte à croire qu'elle a la volonté d'aller plus loin.

Ce développement suscite souvent des réactions de rejets de la population, en particulier concernant les projets éoliens. Ce rejet n'existe pas lorsque les projets sont portés par les territoires eux-mêmes avec la participation de leurs citoyens. Un effort doit être fait pour favoriser ce type de projet et leur donner une visibilité publique à valeur d'exemple.

Dans le même objectif de mobilisation des habitants, les actions de communication sur l'utilisation préférentielle des énergies renouvelables par les consommateurs doivent être soutenues.

5- L'adaptation au changement climatique

L'adaptation de notre société au changement climatique est une nécessité car quelle que soit la trajectoire d'émissions de gaz à effet de serre, l'inertie du système climatique nous amènera un réchauffement de +1,5°C. La trajectoire actuelle nous amène vers une augmentation de température nettement plus importante, de l'ordre de +3°C.

La mal-adaptation

Il faut veiller à **éviter les solutions d'adaptation qui amèneraient à augmenter la vulnérabilité des territoires ou à augmenter l'ampleur du réchauffement.**

- **le recours à l'irrigation des grandes cultures** qui augmente la pression sur les ressources en eau, cela pouvant aller jusqu'à mettre en danger l'alimentation en eau potable des populations. De plus, ce recours ne permet pas de garantir la réussite des cultures en cas de sécheresse extrême alors qu'elle maintient des productions qui subiront des pertes considérables lors de ces épisodes extrêmes. L'argent public ne devra pas être utilisé pour soutenir des comportements à risque largement critiqués.
- **le recours à la climatisation des bâtiments** augmente l'effet de l'îlot de chaleur urbain (rejet de chaleur à l'extérieur pour compenser le refroidissement intérieur) et a un impact négatif en termes de consommation d'énergie et d'émissions de GES. **Une sensibilisation des citoyens et des entreprises** (en particulier dans le secteur tertiaire) doit être faite pour limiter l'usage de la climatisation. Quelques degrés de plus dans les habitations, les véhicules ou les lieux ouverts au public sont largement supportables.
- **la construction ou le renforcement de systèmes de protection contre les inondations et les submersions marines** donne un faux sentiment de sécurité. En cas d'événement extrême, les conséquences seront dramatiques. Le coût de l'atteinte du risque zéro est disproportionné avec les moyens disponibles des territoires et la solidarité nationale ne devrait être activée que pour ceux qui auront fait des efforts réels d'adaptation.

Le défi Biodiversité

Les scientifiques travaillant sur la biodiversité n'hésitent plus à parler d'extinction majeure de la biodiversité pour les décennies à venir. **La biodiversité et les écosystèmes nous rendent une multitude de services, indispensables au**



développement de nos sociétés : production d'oxygène, épuration des eaux, pollinisation des cultures, séquestration de carbone, production agricole et de matières premières, production d'énergie, etc. Sans eux, pas de développement soutenable, voire un effondrement.

Les menaces sur la biodiversité sont nombreuses : artificialisation des sols, pollution, exploitation intensive au delà des capacités de régénération. Plus de la moitié de la surface terrestre (58%), qui abrite 71,4% de la population mondiale, connaît une telle perte de biodiversité qu'on peut se demander si ces territoires ont encore la capacité de subvenir aux besoins humains⁸.

La France s'est largement engagée en faveur de La Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES). La Région Nouvelle-Aquitaine ne peut ignorer cet engagement en définissant sa vision de développement sur les 20 années qui viennent.

La Biodiversité dans le SRADDET

L'ordonnance n° 2016-1028 du 27 juillet 2016 confirme l'intégration du schéma régional de cohérence écologique (SRCE) dans le SRADDET. En Nouvelle-Aquitaine il convient donc de reprendre les SRCE réalisés par chaque ancienne région, en respectant leurs spécificités issues d'une volonté commune de ces territoires, et en profitant de cette unification pour les améliorer.

Le projet Ecobiose, comité scientifique interdisciplinaire sur la biodiversité et les services écosystémiques ne peut être la seule réponse de la Région à cet enjeu et il convient d'avoir déjà, dans le SRADDET, sans attendre les résultats des travaux de recherche, **des axes d'action pour, au moins, arrêter la perte de biodiversité**, objectif qui reste cependant en dessous de la volonté de restauration affichée au niveau national.

Le SRADDET doit affirmer que tout projet doit s'assurer qu'il minimise ses atteintes à la biodiversité et aux écosystèmes. **Toute atteinte doit être compensée par une reconquête au moins équivalente.** L'artificialisation doit être compensée par une re-naturalisation d'espaces anthropisés. Ces compensations doivent réellement déboucher sur un gain de biodiversité équivalent à la perte, et ce sur toute la durée du projet et des infrastructures créées. Les espaces bénéficiaires des compensations doivent profiter d'une amélioration de la richesse de ces espaces et non un simple maintien. Une forêt monospécifique ne sera jamais un bon candidat pour compenser une atteinte à un espace boisé diversifié.

Interaction entre les enjeux

Energies renouvelables :

Le volet ENR, indispensable pour une vraie politique énergétique, n'est pas sans conséquence sur la perte de biodiversité. Que ce soient les éoliennes et leurs impacts sur la faune, les parcs photovoltaïques qui grignotent les espaces agricoles ou naturels, la méthanisation qui utilise des cultures spécifiques et peut générer des



pollutions de l'eau, ou l'intensification des prélèvements de bois énergie qui peut entraîner de gros dégâts sur les sols et les systèmes forestiers.

Les études d'impact des projets ENR doivent donc être renforcées. Les mesures de compensation ne peuvent justifier ces impacts car elles ne consistent pas à transformer un espace anthropisé en espace naturel et la durée de la compensation n'est pas égale à celle de l'installation de production d'ENR.

Formation :

Il faut intégrer ou renforcer la sensibilisation et les connaissances de base sur les enjeux Biodiversité et Climat dans tous les cursus. La formation technique et professionnelle doit aussi évoluer en fonction des évolutions climatiques et de l'état des écosystèmes, évolutions qui nécessitent de nouvelles compétences pour les métiers actuels ou les métiers du futur.

Mobilité :

Les enjeux climatique et de biodiversité doivent aussi faire prendre conscience de la nécessité de quitter le paradigme : *« toujours plus loin, toujours plus vite » pour développer les transports du quotidien plus adaptés aux besoins quotidiens du plus grand nombre*. Il faut admettre que la mobilité ne peut plus consommer de nouveaux territoires sans limites. Par exemple, en cas d'aménagement routier, il conviendrait d'envisager prioritairement ces aménagements sur les emprises déjà existantes pour minimiser l'artificialisation des sols et d'intégrer, dans son bilan carbone, l'effet négatif d'un allongement imposé des parcours.

Déchets :

Le meilleur déchet est celui qui n'est pas produit. Il faut privilégier le traitement sur place et le retour à la terre avec compostage pour les déchets organiques. Pour le verre, le retour généralisé à la bouteille en verre consignée devrait être mis en œuvre. C'est le moyen le plus efficace d'économiser de l'énergie et de la matière. Il permettrait aussi de lutter contre les bouteilles en plastiques qui, malgré les collectes sélectives existantes, envahissent l'environnement pour très longtemps. **La valorisation énergétique ne doit pas cautionner l'incinération** des déchets car les incinérateurs sont la plus mauvaise solution de traitement des déchets.

Agriculture :

Bien que le SRADDET ne traite pas de l'agriculture, on ne peut occulter les liens entre les gaz à effet de serre et l'agriculture. Les pratiques agricoles actuelles concourent à des émissions de méthane, de protoxyde d'azote et de dioxyde de carbone, tout en limitant les capacités du sol à stocker du carbone. L'une des solutions pour améliorer le bilan de l'agriculture est de **soutenir et développer l'agriculture biologique** qui, en s'interdisant l'emploi de substances chimiques de synthèse, pour les traitements ou sous forme d'engrais, favorise la biodiversité et le bon état des sols. Le puits de carbone est ainsi favorisé et les émissions de protoxyde d'azote disparaissent.



Forêt

L'exploitation accrue de la forêt diminue sa résilience et les services écosystémiques qu'elle rend en matière d'adaptation au changement climatique: stockage et épuration de l'eau, baisse des températures. **L'exploitation en coupe rase et la replantation mono espèce**, même si celles-ci sont plus résilientes au réchauffement **sont les plus mauvaises pratiques par rapport à l'adaptation au changement climatique.**

Conclusion : être ambitieux pour les générations à venir !

Les financements publics sont essentiels pour le développement économique et social d'une région. **Mais ce financement doit se faire en respectant une déontologie et des critères incluant des critères environnementaux.**

Pour le changement climatique comme pour tous ces enjeux, une information et une sensibilisation accrues doivent être réalisées vers l'ensemble des acteurs du territoire : les citoyens-consommateurs, les élus, les décideurs économiques, les scolaires. L'existence des associations naturalistes et de protection de l'environnement est un atout essentiel dans ces démarches de connaissance et de communication. La Région doit s'appuyer sur leurs compétences et leur maillage territorial.

Mais les enjeux identifiés dans ce SRADDET semblent hiérarchisés puisqu'ils sont numérotés de 1 à 6, sans doute suivant l'importance que leur accorde la Région.

On peut espérer que les défis biodiversité et climat sont compris dans le dernier enjeu, quoique son libellé n'en dise rien. La réponse au défi climatique est porteuse d'emplois nouveaux mais il ne faut pas la réduire à ce seul objectif. Le risque est donc grand de ne voir, dans la transition écologique et énergétique, qu'un moyen de renforcer l'emprise de l'économie sur les espaces naturels encore disponibles, par exemple pour satisfaire nos besoins en énergies renouvelables.

Dans un souci de clarté, **il est nécessaire de reformuler l'enjeu n°6**, en affirmant sans ambiguïté l'engagement en faveur de la transition énergétique et écologique et d'**affirmer plus clairement l'importance de veiller aux interactions à venir dans les choix** qui sont à faire.

Les réponses au défi climatique ne doivent pas déboucher sur des pertes d'emplois mais sur l'évolution vers de nouveaux emplois adaptés. En même temps, les réponses au défi économique ne doivent pas accélérer la perte de biodiversité, par exemple en augmentant l'artificialisation des sols.

Etre ambitieux pour la biodiversité et le climat dans le SRADDET, c'est être ambitieux pour les générations à venir !

Contribution adoptée par le Conseil d'administration de LNE, la fédération Limousine des associations de protection de l'environnement, le 5 mars 2018.